

# COMMUNE D'AIX EN PEVELE

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

L'an deux mille dix vingt et un, le vingt mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Aix en Pévèle, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Didier DALLOY, Maire.

**Etaient présents** : Didier DALLOY, Eric MULLIER, Véronique VARLET, Bernard DELGRANGE, Pierre-Marie TIERCE, Virginie DECOCK, Laurence DE CUBBER, Marie DUPONT, Laetitia DUJARDIN, Marie HARO Jeremy SOHET, Christian GALLOIS, Corinne VANDENABEELE, Clément MASSON

**Absent excusé** : Vincent CHOTEAU ayant donné procuration à Bernard DELGRANGE

**Secrétaire** : Véronique VARLET

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 16 AVRIL 2021

Le compte rendu de la séance précédente du 16 avril 2021 n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique VARLET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### 36/21 APPROBATION DE LA PRISE DE COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT (CCPC)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 (CC) ; L. 5215-6 (CA) ;

Vu les statuts de la CC ou CA ;

Vu l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Considérant qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ;

Considérant qu'après cette date, le conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) peut, à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté,

S'il se prononce en faveur du transfert à la majorité absolue des suffrages exprimés, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions de la minorité de blocage ;

Considérant les engagements évoqués dans la charte de gouvernance, réalisée par la CCPC, à savoir :

-En matière **d'autorisations du droit du sol**, les actes seront toujours à la signature des maires qui bénéficieront de l'expertise du service communautaire d'instruction.

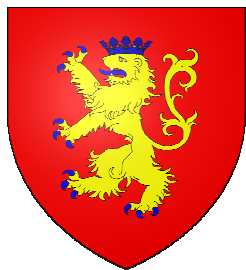
-En matière de **droit de préemption urbain**, la communauté de communes délèguera dans un délai rapide l'exercice de ce droit de préemption aux communes de sorte qu'elles puissent l'exercer, dans des conditions similaires à ce qu'elles étaient avant le transfert de compétence par délégation à la commune ou à un tiers (EPF...)

-Les communes resteront compétentes pour fixer les taux et percevoir la **taxe d'aménagement**

-Pévèle Carembault s'engage dès maintenant à travailler sur des **schémas de secteur** permettant de garantir la spécificité architecturale et paysagère des communes. A cet effet, il ne s'agit pas d'écrire 38 règlements mais d'en rédiger suffisamment pour que soit **respecté les spécificités des communes**.

-Concernant la **reprise des procédures en cours**, la Communauté de Communes s'engage à reprendre les procédures avancées au stade des réflexions sur le PADD pour les mener à terme. Les communes disposeront alors d'un PLU validé et opérationnel sur leur territoire avant l'approbation finale du PLUi.

- La Communauté de Communes, compétente par ses statuts en matière d'élaboration du PLUi, ne s'opposera pas aux **évolutions souhaitées par les communes** dans la mesure où celles-ci ne seraient pas contradictoires au projet de territoire partagé et inscrit au Projet d'Aménagement et de Développement Durable.



- La communauté de communes s'engage à être **réactive en cas de demande de modification du PLUI**. En fonction des nouveaux projets municipaux ou par nécessité, après un bilan du PLUI, l'EPCI pourra proposer l'évolution du document voire d'une révision générale.

- Pour trouver un **consensus sur les projets communautaires**, en sus de la règle des 2/3 sur le vote du PLUI, la Communauté de Communes s'engage à travailler en amont chaque sujet à enjeux dans un groupe projet (exemple pour les projets d'implantation d'équipements communautaires, d'infrastructures de transport, de zones d'activités).

- Concernant le sujet particulier de l'implantation d'une aire de passage des **gens du voyage** (25 places), **la délibération CC\_2019\_165 du 23 septembre 2019** concernant l'adoption du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord décrit les conditions

d'acceptation du schéma et de sa mise en œuvre. A ce titre il y est indiqué : « *cet aménagement ne pourra être réalisé sans l'accord du Conseil Municipal de la commune d'accueil et de la ou des communes directement concernées par cette implantation du fait de la localisation contiguë à une autre commune de ce terrain* », également que « *la commune d'accueil doit prioritairement être l'une des communes qui avait antérieurement une obligation et qui ne l'a pas remplie soit Templeuve, Orchies et Ostricourt* » et enfin que « *si nous acceptons de réaliser ce terrain de petit passage prioritairement sur l'une des communes ayant légalement l'obligation de réaliser des aires d'accueil, y compris Cysoing, à défaut nous chercherons dans le consensus et avec l'accord de la commune d'accueil un endroit permettant de le réaliser* »

### DÉCIDE

Après en avoir délibéré à main levée, à 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Véronique VARLET, Christian GALLOIS, Laetitia DUJARDIN), le Conseil Municipal se prononce en faveur de la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par la communauté de communes de Pévèle Carembault (CCPC).

### PROJET D'ANTENNE RELAIS

Le Maire a rencontré Orange à nouveau les 19 avril et 9 mai. 5 emplacements ont été repérés. Une étude de faisabilité a été réalisée par Orange.

Le projet n°1 situé Verte Rue, rue du Maréchal Leclerc, à 500 mètres des premières maisons ne permet pas de couvrir la partie du village non desservie.

Une étude de couverture avec une antenne de 30 mètres a été demandée; réception des résultats le 20 mai qui ne montre pratiquement aucun changement avec un mât de 40 mètres.

Le maire propose de faire appel à une personne neutre afin d'avoir l'avis d'un expert sur le sujet.

### 37/21 RECONDUCTION DES ETUDES SURVEILLEES JUSQU'EN JUILLET 2022 A L'ECOLE LES PRES VERTS D'AIX EN PEVELE ET REMUNERATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Maire rappelle le Conseil Municipal du 12 novembre 2020 au cours duquel l'assemblée avait délibéré (délibération n°45/20) sur la mise en place d'études surveillées le lundi soir et le jeudi soir dès la rentrée de janvier 2021. Les classes de primaire, au CP au CM2, sont concernées.

Il s'agissait d'une période d'«essai», du 4 janvier 2021 au 23 avril 2021, au tarif forfaitaire de 2.5€ la séance, les séances se tenant les lundi et jeudi soir, de 16h30 à 17h30, assurées par un enseignant. Pour rappel, le tarif de 2.5€ réclamé aux parents inclut la garderie qui suit les études surveillées entre 17h30 et 18h30.

Au vu de la fréquentation des études et de la volonté de la commune de continuer ce service apporté aux parents d'élèves, le Maire propose de poursuivre les études surveillées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021, et les reconduire pour l'année scolaire de septembre 2021 à juillet 2022.

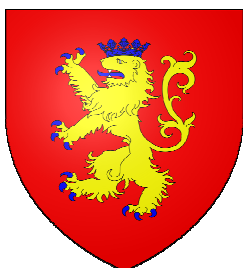
Le montant de la rémunération reste le même que celui fixé dans la précédente délibération, dans la limite du taux plafond fixé par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, décret ayant entraîné une revalorisation des taux plafonds des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles à compter du 1er février 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de :

- autoriser le maire à reconduire les études surveillées jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2022 au tarif unique de 2.5€ la séance (incluant la garderie)
- fixer la rémunération du personnel enseignant assurant les études surveillées au taux plafond.
- prévoir les crédits en conséquence

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT (CCPC) : LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM)

Sans objet (délibération déjà votée le 25 mars 2021)



## QUESTIONS DIVERSES

- Voyettes : est évoqué actuellement sur Facebook par certains aixois le devenir des 2 chemins reliant la rue du Maréchal Leclerc et la rue Gaston Vérité. En effet, ces voyettes existaient il y a des années puis ont été fermées par les propriétaires. S'agissant de propriétés privées, cela ne rentre pas dans les compétences du Maire.
- Schéma cyclable Pévèle Carembault : le plan a été envoyé aux élus par mail. Il s'agit d'un schéma cyclable privilégiant la circulation des bicyclettes, comprenant 2 axes importants (réseau structurant 100% CCPC et réseau principal 70% CCPC). Les dépenses éligibles prises en charge par la CCPC concernent la peinture sur la chaussée, écluses/ralentisseurs avec zone 30,...
- Parc Naturel régional (PNR) : créé en 1968, il regroupe 63 communes des arrondissements de Douai et Valenciennes. Le PNR revoit actuellement son périmètre et sa charte. La commune d'AIX-EN-PEVELE n'en faisant pas partie, le PNR souhaite la convier à les rejoindre. Le maire propose de remettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal en septembre.
- Vélos électriques : 6 demandes de subventions d'aixois ont été déposées
- Elections départementales et régionales : 7 listes pour chaque scrutin ; le tableau d'organisation du tour de vote est distribué à chaque élu
- **Commission N°1 : Affaires scolaires, loisirs, jeunesse et sports - Eric MULLIER**
  - Ecole :
    - Etudes surveillées : retours positifs des enfants et parents
    - souci de comportement d'enfants à la cantine, des entrevues enfants/élu vont être organisées
    - effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2021/2022 : 103 élèves pour 5 classes, le risque de fermeture de classe est évoqué
    - kermesse : pas de kermesse cette année du fait de la conjoncture sanitaire
      - jardin : il va être remis en pelouse
  - ALSH : inscriptions ouvertes depuis le 17 mai pour le centre aéré du mois de juillet organisé par la Pévèle Carembault
  - Repair Café : samedi 29 mai de 9h à 12h30 à la salle des associations (centre culturel et associatif) – recherche encore réparateurs, serveurs,...
  - Marché du mercredi matin : arrivée d'un poissonnier, absence depuis plusieurs semaines du boucher chevalin, appel à candidatures pour un boucher
  - Terrain de football : filets de football reçus mais en attente de la livraison des attaches
  - Sécurité sur la place des fêtes : le sujet de l'utilisation fréquente du parvis de la salle des fêtes par plusieurs skateurs est abordé ; une aire de jeux polyvalente est à l'étude, des devis sont en cours et le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine commission
- **Commission N°2 : Communication, culture, et action sociale – Véronique VARLET**
  - Médiathèque :
    - ouverture depuis plus d'une semaine
    - Bénévoles : plusieurs candidatures
    - Heure du conte le 19 juin en extérieur : 1 groupe 3/6 ans, 1 groupe 6/10 ans
    - Appel à la participation de la CCPC pour animation/ organisation jeux du monde (en après midi ou soirée)
    - Activité en juillet : séance dédicace avec Isabelle SERAFINI et Yannick DUBART, auteurs
    - Ouverture d'un 3<sup>ème</sup> créneau le vendredi de 16h à 17h30
    - Etude d'un créneau pour la venue des enfants de l'école à la médiathèque
    - Demande de précisions sur les missions de l'adjoint territorial du patrimoine au centre culturel
- **Commission N°3 : Travaux, sécurité, cadre de vie et fêtes – Bernard DELGRANGE**
  - Travaux centre culturel et associatif : reste quelques menus travaux (serrures, étagères, vidéoprojecteur,...)
  - Travaux du cheminement piétonnier rue Sadi Carnot commencés depuis mardi 18/05 pour 3 semaines
  - Récupération de 30 tonnes de gravats pour futurs refuges lors des enrobés de Noreade
  - Rénovation de la chapelle route Nationale en cours (briques)

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15**